République française Département de l'Aveyron

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 19 avril 2024

Membres en exercice :

10

Votants: 7

Présents: 7 Date de la convocation: 10/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf avril 20 h 00l'assemblée

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves

MALRIC

Pour: 7 Présents : Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Anne

Marie MAILHE, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele

Contre: 0 BOUSQUET

Représenté (e)(s):

Abstentions: 0 Excusé (e)(s):

Absent (e)(s): Bastien GIACOBBI, Francois COMBY, Julie CRISTOL

ÉPOUSE FRAISSE

Secrétaire de séance: Magali COMBY

Objet: Convention de participation à l'accueil de loisirs périscolaire de La Cavalerie - 2024_DE_14

La commune de la Cavalerie a adressé une convention de participation aux frais de fonctionnement pour l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis matins, initié par l'Association Familles Rurales du Larzac.

Le coût annuel par enfant s'élève à 435.61€

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal à l'unanimité des présents :

AUTORISE le maire à signer la convention d'objectifs mercredis matins 2024 ;

AUTORISE le paiement de la prestation selon les termes définis à la convention.

Le Maire,

Yves MALRIC

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture le : 22 avril 2024

et publié ou notifié le 22 avril 2024

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/04/2024
012-211200225-20240419-2024_DE_14-DE